



Franciscans International
A voice at the United Nations

Franciscans International



RAPPORT ANNUEL 2015



PRÉSENTATION DE FRANCISCANS INTERNATIONAL

Franciscans International (FI) est une organisation non-gouvernementale internationale qui plaide aux Nations Unies pour la promotion, la protection, et le respect des droits de l'homme, des droits sociaux, et de la justice environnementale.

NOTRE VISION

Une communauté globale dans laquelle la dignité de chaque individu est respectée, les ressources sont partagées équitablement, l'environnement est traité avec considération, et les nations et peuples vivent en paix.

NOTRE MISSION

Nous sommes une voix franciscaine à l'ONU qui plaide pour la protection des vulnérables, des oubliés, et de la terre blessée

CE QUE NOUS FAISONS

Depuis sa création en 1989, FI utilise le plaidoyer comme outil pour combattre et restreindre les atteintes au droit de l'homme. Le plaidoyer est un processus qui vise à influencer les décisions politiques. C'est l'acte de plaider ou argumenter en faveur des droits, des causes, des idées ou des politiques d'un groupe de personnes. Pour FI le plaidoyer est un moyen pour amplifier les voix des marginalisés.

Nous croyons que les principes des droits de l'homme doivent être au cœur de tous les processus politiques, en particulier ceux en rapport avec le développement, l'éradication de la pauvreté, et l'environnement. Le travail de plaidoyer de FI s'articule autour de trois objectifs principaux:

- Influencer les responsables de la formulation des politiques publiques afin de provoquer des changements concrets.
- Dénoncer les atteintes aux droits de l'homme et sensibiliser l'opinion à ces atteintes.
- Mobiliser les partenaires afin qu'ils participent aux décisions qui les affectent.

Nous divisons notre travail par priorités thématiques et programmes régionaux.

NOTRE MANIÈRE DE TRAVAILLER

Depuis ses bureaux à Genève et à New York, FI travaille avec les mouvements populaires et les organisations de la société civile, à la fois nationales et internationales, et plaide pour que des réformes structurelles agissent sur les causes profondes de l'injustice. Nous nous appuyons sur l'expertise et l'information de première main récoltées d'un vaste réseau de partenaires travaillant avec les communautés vulnérables dans le monde entier, pour nous assurer que les voix des plus marginalisés soient entendues au niveau international. FI est doté du statut consultatif général à l'ONU, et par conséquent parvient à exploiter le système pour apporter des changements aux niveaux international, national et local.

FRANCISCANS INTERNATIONAL RAPPORT ANNUEL 2015

PRÉSENTATION DE FRANCISCANS INTERNATIONAL	2
INTRODUCTION	4
LETTRE DU PRÉSIDENT	4
PLAIDOYER SUR LES POLITIQUES MONDIALES	5
DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
L'ENTREPRISE ET LES DROITS DE L'HOMME	6
LA PAUVRETÉ EXTRÊME	8
JUSTICE DU DÉVELOPPEMENT	
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	9
PROGRAMMES RÉGIONAUX	10
COUP D'ŒIL SUR 2015	10
L'AFRIQUE	12
LES AMÉRIQUES	16
L'ASIE-PACIFIQUE	20
FINANCES	24
RAPPORT FINANCIER 2015	25
RECONNAISSANCE AUX DONATEURS	25
AGISSEZ ET FAITES LA DIFFÉRENCE	26
ACRONYMES	27

LETTRE DU PRÉSIDENT

Pour beaucoup engagés dans le programme mondial de développement humain, 2015 a été une année charnière. L'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies en septembre a fixé le cap pour les quinze prochaines années en termes de priorités pour le travail de développement. Les pourparlers de Paris sur le climat (COP21) ont donné une indication de l'engagement que les leaders de ce monde sont disposés à prendre pour mettre en place des mesures énergiques de combat contre le changement climatique. 2015 est aussi l'année pendant laquelle le Pape François a mobilisé l'attention et l'enthousiasme mondiaux avec la publication de son encyclique, *Laudato Si*, dans laquelle il présente une critique de l'économie globale actuelle et de ses conséquences désastreuses: l'exclusion des pauvres et la dégradation alarmante de l'environnement. Avec son encyclique et sa déclaration du Jubilé Extraordinaire de la Miséricorde qui a suivi, le Pape François a posé un défi et a appelé les personnes de bonne volonté à marcher avec les pauvres et à travailler mondialement pour réduire la pauvreté extrême.

Comme président du conseil d'administration de Franciscans International, je suis heureux de vous présenter ce rapport annuel pour 2015 qui détaille les activités de FI et illustre leur impact. Dans ce rapport, vous noterez que FI a pu faire une contribution significative pendant cette année qui a été si importante. A la fois aux Nations Unies et au Vatican, FI a lancé son manuel «Faire des Droits de l'Homme une Réalité pour les Personnes qui Vivent dans la Pauvreté Extrême», un outil pour ceux travaillant à éradiquer la pauvreté extrême, et une manière de promouvoir une approche du développement et de la réduction de la pauvreté basée sur les droits de l'homme. Pendant l'année 2015, FI a également fait des avancées significatives dans la mobilisation de la société civile autour de la question des entreprises et des droits de l'homme en demandant une législation plus stricte afin de responsabiliser les entreprises pour leurs violations des droits de l'homme. FI est également intervenu pendant le sommet de Paris sur le climat, plaidant pour que les politiques de lutte contre le changement climatique prennent en compte les droits de l'homme, et dénonçant de façon répétée le système économique actuel qui exacerbe l'inégalité et renforce les abus commis à l'encontre des droits de l'homme. Vous remarquerez peut-être que des liens commencent à apparaître lorsque l'on réalise que les premières victimes du changement climatique sont aussi ceux qui vivent dans la pauvreté extrême. FI et ses partenaires continuent de plaider pour les communautés les plus vulnérables, créant un espace qui permet aux militants locaux d'interagir directement avec les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs de haut niveau.

Le conseil d'administration de Franciscans International souhaite exprimer ses sincères remerciements aux ordres et congrégations franciscains qui continuent d'apporter leur soutien à ce ministère de la famille franciscaine. Le conseil est également reconnaissant aux responsables et au personnel de FI, pour leur travail professionnel et leur dévouement personnel à la mission de FI. Nous souhaitons également remercier les organismes de financement, les fondations, les partenaires et tous ceux qui ont collaboré avec FI, pour leur soutien généreux de Franciscans International.

Doug Clorey, OFS

President, Franciscans International Board of Directors





© UN PHOTO/JEAN-MARC FERRÉ

PRIORITÉS THÉMATIQUES

Franciscans International (FI) cherche à promouvoir une plus grande justice sociale et environnementale par un meilleur respect et une protection accrue des droits de l'homme lors de la négociation des politiques globales à l'ONU à New York et à Genève ayant trait au développement durable, les entreprises et les droits de l'homme, et la pauvreté extrême. Le modèle économique actuel a fait croître les inégalités dans la répartition des ressources économiques et naturelles, et a condamné un nombre estimé à 1,3 milliard de personnes à la pauvreté extrême. Ce modèle basé sur l'ouverture des pays en voie de développement aux entreprises et aux investissements dans le but d'attirer des capitaux étrangers pour des profits rapides, équivaut à un nivellement par le bas en matière de protection des droits de l'homme. Les communautés locales, les paysans, et les peuples autochtones sont inévitablement parmi les premières victimes de la dégradation environnementale, du conflit, de l'inégalité, du manque d'accès aux terres, des conditions de travail précaires, de la discrimination, de la violence et de l'impunité accompagnant cette

globalisation économique. Les espaces démocratiques permettant aux individus et communautés affectés d'influencer les politiques publiques se réduisent parallèlement à la concentration de pouvoir. Tout ceci révèle la nécessité urgente et ressentie depuis longue date de mettre en place des cadres internationaux de réglementation et de responsabilisation plus strictes.

En réponse, FI plaide pour que ces questions soient traitées en priorité dans l'Agenda de l'ONU: une plus grande responsabilisation des entreprises pour leur non-respect des droits de l'homme, une approche du développement et de la réduction de la pauvreté basée sur les droits humains, et des normes internationales plus strictes pour la protection des individus et des groupes marginalisés et désavantagés.

Grace à ses contacts directs avec des mouvements populaires, FI est souvent sollicité pour partager des informations de première main et dénoncer des situations spécifiques à l'ONU.

L'ENTREPRISE ET LES DROITS DE L'HOMME

Les sociétés multinationales continuent de perpétuer des violations des droits de l'homme et des atteintes contre l'environnement à travers les actions

qu'elles mènent dans les pays où elles opèrent, et les communautés affectées par leurs activités luttent pour défendre leurs droits et obtenir justice et réparation.

Franciscans International (FI) travaille à promouvoir le respect des droits de l'homme par toutes les activités commerciales, en particulier dans le secteur des industries extractives, et appelle à une plus grande responsabilisation pour les abus commis par les entreprises, y compris à un accès à la justice pour les victimes.

Depuis 2014, FI est l'un des membres principaux du Traité de l'Alliance, une coalition globale de plus de 600 organisations de la société civile qui font campagne pour une législation plus rigoureuse en ce qui concerne la responsabilité des entreprises. Après l'obtention d'une résolution historique de la part du Conseil des Droits de l'Homme en juin 2014 qui a mis en place un Groupe de Travail Inter-Gouvernemental (GTIG) pour développer un instrument juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme, le Traité de l'Alliance a lancé une seconde campagne en 2015. Cette campagne, assortie d'une déclaration conjointe, souligne le fait que le traité potentiel devra répondre aux besoins et réalités des personnes et communautés dont les droits ont été menacés ou enfreints par les pratiques des entreprises.

FI a mobilisé des organisations de la société civile et des mouvements populaires dans le monde entier afin qu'ils participent au processus de négociation du Traité sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, se servant de rassemblements comme le Forum Social Mondial à Tunis en mars, pour partager des informations sur la négociation du Traité et offrir des opportunités d'engagement nationales et internationales.

En juillet 2015, le GTIG a tenu sa première session à l'ONU à Genève, rassemblant gouvernements et experts du monde entier pour commencer à discuter d'un instrument international et juridiquement contraignant pour réguler les activités des sociétés transnationales et autres entreprises. FI a soumis un exposé de position au GTIG, détaillant son approche concernant les enjeux qui devront être abordés afin d'accroître la responsabilisation des entreprises vis-à-vis du respect des droits de l'homme. FI a réussi à mobiliser un groupe de douze experts de terrain pour les sessions du GTIG. Ils représentaient différentes régions et un large éventail d'abus tels que l'accaparement de terres et de l'accès à l'eau, l'esclavage et le travail des enfants, la violence contre les femmes, la dégradation environnementale, l'insécurité et la corruption, les questions de santé, et la pauvreté extrême. Les experts se sont exprimés lors de deux débats menés par FI lors des sessions, ont fait des déclarations officielles, et ont pu rencontrer personnellement des diplomates à qui ils ont pu réitérer leur message selon lequel mettre les communautés affectées au centre du Traité sera la clé de son efficacité. FI et le Traité de l'Alliance se préparent pour la prochaine session du GTIG d'octobre 2016, se mobilisant et donnant aux partenaires locaux les moyens de s'affirmer, avec l'intention d'amplifier leur voix aux Nations Unies.



LA PAUVRETÉ EXTRÊME



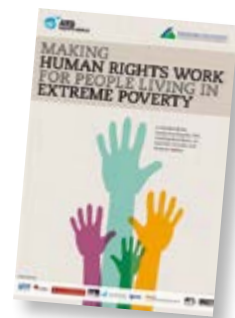
© PUBLIC DOMAIN

On estime à 1,3 milliard le nombre de personnes vivant dans un état de pauvreté extrême. Elles sont piégées dans un cycle vicieux d'inégalité, de manque d'accès à la terre, de chômage, de dégradation environnementale, de marginalisation et de violence qui empêche la pleine jouissance de leurs droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. La sécurité au travail, un logement adéquat, l'accès à l'eau, à la nourriture et à la santé, participer et être consulté lors de l'élaboration de politiques les affectant – voici quelques-uns des droits en péril pour ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême.

Eradiquer la pauvreté extrême est plus que juste un devoir moral. C'est une obligation légale en vertu des lois existantes sur les droits humains. Franciscans International (FI) est engagé à promouvoir une approche des politiques se rapportant à la pauvreté extrême basée sur les droits de l'homme, donnant aux personnes les moyens de se prendre en charge, et appliquant les principes de participation, de responsabilisation, de transparence et de non-discrimination.

Depuis 2013, FI travaille en partenariat avec ATD Quart Monde pour traduire les Principes Directeurs de l'ONU sur la Pauvreté Extrême et les Droits de l'Homme en un outil facilement accessible mettant en avant les éléments clés pour mobiliser les personnes et leur permettre de se prendre en main et

pour permettre aux communautés de plaider pour de meilleures politiques. Après un long processus de consultations et d'essais sur le terrain, FI et ATD Quart Monde ont lancé le manuel «Faire des Droits de l'Homme une Réalité pour les Personnes qui Vivent dans la Pauvreté Extrême» aux Nations Unies à Genève le 21 septembre. FI a également présenté le film «Pauvreté Extrême: Revendiquer ses Droits» qui accompagne ce manuel en avant-première. Ce film illustre les types de situations pour lesquelles le Manuel peut être utilisé. Le lancement a fourni une occasion à quelques acteurs clés dans la lutte contre la pauvreté extrême pour exprimer leur reconnaissance pour le Manuel et leurs intentions de soutenir et promouvoir son utilisation dans leur lieu de travail. Des représentants de l'Union Européenne et de l'Equateur, et l'ambassadeur d'Italie ont fait remarquer que la date du lancement du Manuel, le 21 Septembre, coïncidait de façon opportune avec l'adoption des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD), dont le premier est de «mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.» Ils se sont engagés à utiliser et promouvoir le Manuel comme outil dans la lutte contre la pauvreté extrême.



Par la suite FI a coordonné une conférence de presse à la Sala Stampa à Rome en décembre, avec ATD Quart Monde et Caritas Internationalis, afin de présenter le Manuel aux leaders catholiques comme instrument pour combattre la pauvreté extrême, tout en faisant remarquer que le Manuel fait écho à la préoccupation de Pape François concernant «l'économie d'exclusion et d'inégalité» actuelle.

Depuis le lancement, FI et ATD Quart Monde ont présenté le Manuel partout dans le monde à des ateliers et des formations, faisant bénéficier environ 300 personnes. FI a développé du matériel de formation pour promouvoir le Manuel et aider les leaders communautaires à l'utiliser dans leur travail quotidien.

JUSTICE DU DÉVELOPPEMENT



© USAID

Le modèle prévalent actuel de développement économique a donné trop de pouvoir aux élites politiques et économiques, a généré des violations systématiques des droits de l'homme, et a accéléré la dégradation de l'environnement.

Avec les franciscains à travers le monde et ses partenaires à l'ONU, Franciscans International (FI) a surveillé et influencé les négociations des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD), en veillant particulièrement à ce que le droit humain à l'eau soit dûment inclus. Le droit à l'eau représente un ancrage pour permettre aux groupes locaux et nationaux de défendre leurs communautés et territoires contre les projets et politiques de développement économique agissant en prédateurs. FI a collaboré avec le Groupe de Travail sur l'Extraction Minière en avril pour lancer une campagne pour l'intégration du droit à l'eau à l'Agenda du Développement Durable de l'ONU, associant plus de 600 organisations de la société civile du monde entier, et s'est réuni en personne avec l'équipe responsable de l'unité sur la politique pour l'industrie extractive du Programme des Nations Unies pour le Développement. Finalement, après avoir plaidé sans relâche jusqu'au tout dernier moment des négociations, le droit humain à l'eau et à l'assainissement a été inclus dans la version finale de l'Agenda pour le Développement Durable de l'ONU. Dans le contexte de cet Agenda 2030 récemment adopté, FI plaide pour que l'on prenne une approche basée sur les droits de l'homme pour l'exécution des ODDs comme moyen de s'assurer que les politiques de développement et d'éradication de la pauvreté donnent la priorité aux personnes et à l'environnement.

FI a saisi l'opportunité de dénoncer le phénomène alarmant d'accaparement des terres à l'Expo 2015 de Milan en mai. Ce processus grave ne cesse de s'accélérer et la quantité de terres vendues quotidiennement à des investisseurs étrangers est inquiétante. Cette ruée vers la terre dissimule des formes tragiques d'exploitation de la terre, du territoire et des populations locales. La plupart de ces acquisitions de terres ne sont pas légitimes car elles ne prennent pas en compte les droits économiques, sociaux et culturels des personnes locales, des petits paysans, des peuples autochtones, des femmes et des enfants dont la survie dépend de cette même terre. FI est l'une des seules voix à avoir dénoncé l'abus des droits de l'homme à l'Expo 2015.

En un effort continu pour mettre à la lumière et dénoncer les violations des droits de l'homme liées à la fracturation hydraulique, FI a initié une série d'actions de plaidoyer spécifiques en 2015, parmi lesquelles des dénonciations formelles au Conseil des Droits de l'Homme, des rapports destinés aux réunions d'évaluation de l'ONU par pays (à savoir, pour l'évaluation du Canada par le Comité des Droits de l'Homme en juillet), et une participation active au processus des Objectifs de Développement Durable. FI a aussi coparrainé un débat à la conférence de la COP21 à Paris, qui a fourni des éléments de preuves supplémentaires des impacts nocifs de la fracturation hydraulique sur l'environnement et sur les droits de l'homme. La fracturation hydraulique est un processus de fracturation massive du schiste sous la surface de la Terre pour permettre l'extraction de gaz naturel et de pétrole. Cette action porte une atteinte systématique au droit international relatif aux droits de l'homme parce qu'elle détruit l'environnement nécessaire à la jouissance des droits de l'homme. La fracturation hydraulique constitue une menace sérieuse pour l'environnement. Non seulement elle relâche des quantités dangereuses de méthane dans l'environnement, mais elle peut aussi contaminer et épuiser les ressources hydriques, polluer l'air, provoquer le déboisement, et accroître le risque de tremblement de terre. Pour les communautés qui vivent à proximité de puits de fracturation hydraulique, les impacts sur leurs droits sont nombreux et de grande portée. Des dégâts causés aux cultures et au bétail menacent leur droit à l'alimentation et leur droit à un niveau de vie suffisant, et la pollution de l'eau et de l'air met en danger leur droit à la santé et à l'eau potable. Les activités de fracturation hydraulique peuvent également avoir un impact sur leur droit au logement, à l'accès à l'information et à la participation publique.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts négatifs du changement climatique sont une question d'injustice et d'inégalité. Les communautés qui dépendent de l'environnement pour leur subsistance, les peuples pastoraux, les peuples autochtones, les personnes vivant sur de petites îles et des zones côtières basses, et plus généralement les personnes vivant dans la pauvreté, sont les plus affectés à la fois par le changement climatique et par les mesures prises pour faire face à ses impacts. L'accroissement en fréquence et en intensité des sécheresses, des inondations, des cyclones et des typhons menace leur droit à la vie, à une alimentation adéquate, à l'eau potable, à un logement décent, et à la santé. Les communautés dont les droits sont les plus menacés sont aussi celles qui courent le plus grand risque d'être laissées pour compte et marginalisées dans les débats concernant l'atténuation du changement climatique. Franciscans International (FI) et ses partenaires plaident donc pour que les débats sur le changement climatique fassent ressortir la protection des droits de l'homme comme étant centrale à l'atténuation des effets du réchauffement climatique. Ils poussent aussi pour que l'on s'assure de ce que les communautés marginalisées soient dorénavant impliquées dans les actions sur le climat.

La promotion d'une approche du changement climatique basée sur les droits de l'homme aux événements clé de l'ONU a constitué le fondement de l'action de plaidoyer de FI concernant la question du climat en 2015. Dans ce contexte, FI a organisé la présence du Président du Kiribati, Anote Tong, au Conseil des Droits de l'Homme en mars, au cours duquel il s'est exprimé lors d'une table ronde sur le besoin pressant d'adopter une approche basée sur les droits de l'homme lorsque l'on s'adresse au changement climatique. FI a également coparrainé des débats au Conseil des Droits de l'Homme à la fois en mars et en juin qui ont attiré l'attention des décideurs de l'ONU sur la perspective des droits de l'homme.

FI a été actif lors de la Conférence de l'ONU de la COP21 sur le changement climatique, appelant à ce que soit inclus un langage sur les droits de l'homme ferme et contraignant dans le texte de l'accord. Les représentants de FI ont participé à des événements spécifiques de la COP21, s'exprimant lors de débats pendant les sessions officielles et prenant part à des discussions parallèles avec des activistes et la société civile, cherchant à intervenir dans le choix du langage de l'accord, et insistant sur le fait que les gouvernements doivent être tenus responsables pour la protection des droits de l'homme lorsqu'ils traitent du changement climatique et cherchent à en atténuer les impacts. FI s'est également réuni directement avec les différents représentants de pays affectés pour promouvoir sa position.



© UN PHOTO/ESKINDER DEBEBE

COUP D'ŒIL SUR 2015

Americas

- Argentine
- Bolivie
- Brésil
- Canada
- Chili
- Colombie
- République Dominicaine
- Equateur
- Salvador
- Guatemala
- Haïti
- Honduras
- Mexique
- Nicaragua
- Panamá
- Pérou
- États Unis
- Venezuela

Europe

- Italie
- Suisse

Africa

- Bénin
- Tchad
- République démocratique du Congo (RDC)
- Côte-d'Ivoire
- Kenya
- Madagascar
- Rwanda
- Tanzanie
- Ouganda

 1 film

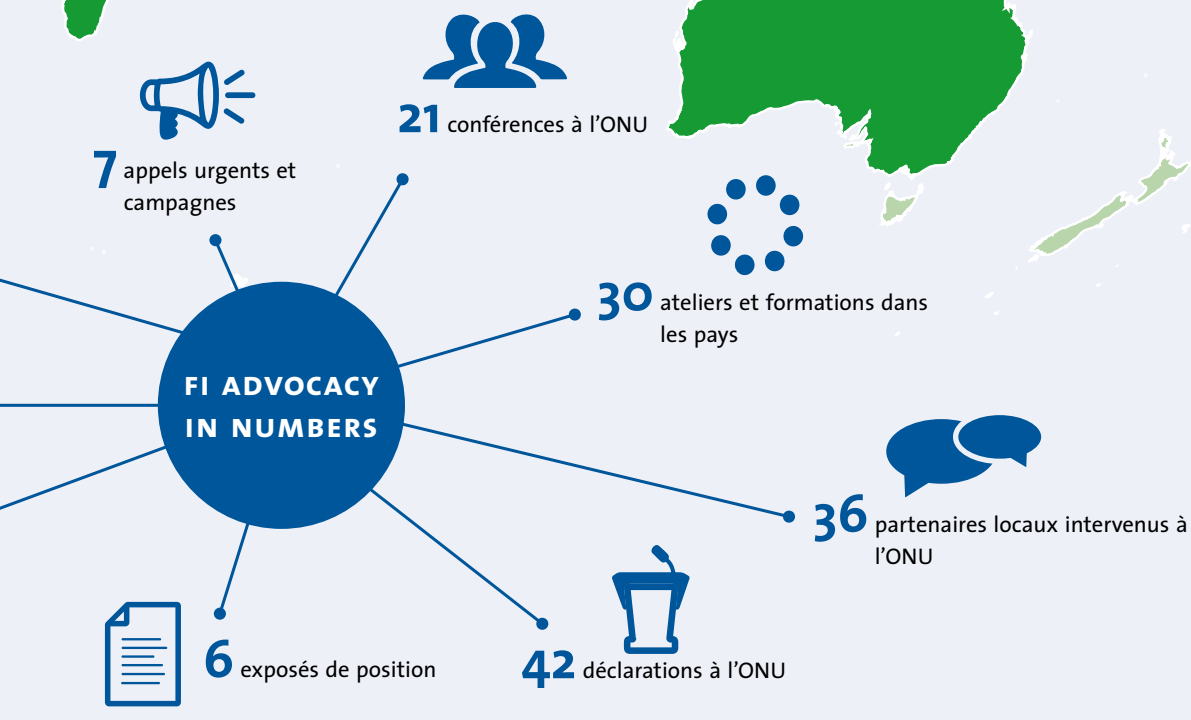
 3 publications

 30 rapports dénonçant des violations des droits de l'homme



Asia-Pacific

- Australie
- Inde
- Indonésie/Papouasie occidentale
- Japon
- Kiribati
- Myanmar
- Nauru
- Papouasie Nouvelle Guinée
- Philippines
- Singapour
- Sri Lanka
- Thaïlande





L'AFRIQUE

Depuis plus de 10 ans, Franciscans International (FI) plaide en faveur du respect des droits économiques, sociaux et culturels en Afrique sub-saharienne, et utilise une approche basée sur les droits humains pour lutter contre la pauvreté et l'injustice sociale. Une attention particulière est portée sur l'amélioration du respect des droits des femmes et des enfants puisqu'ils sont souvent les plus affectés par les inégalités socio-économiques, les rendant vulnérables à l'exploitation, la violence, et autres types d'abus. Le Programme Afrique couvre cinq régions d'Afrique sub-saharienne (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Sud, Madagascar et les Iles). En 2015, FI a poursuivi son travail d'activisme au Bénin, en Côte d'Ivoire, dans la République Démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda, en Tanzanie, et en Ouganda.



AUGUSTE AGOUNPKE OFMcap a suivi en 2007 la première de plusieurs formations sur les droits humains offerte par FI. Avec le soutien de FI, il a créé et dirige actuellement Franciscains-Bénin, une des organisations qui a travaillé pour que la punition de l'infanticide soit inclus dans le nouveau Code de l'Enfant du Bénin. «Sans le soutien et la formation continue de FI, je travaillerai encore de manière isolée, dans la campagne, sans savoir comment aborder le problème de l'infanticide rituel, ne pouvant pas profiter du réseau vital de défenseurs des droits humains.»



REGARD SUR: La Côte d'Ivoire

La situation des enfants en Côte d'Ivoire continue d'être préoccupante car la pauvreté, un manque de droits fondamentaux et des formes variées d'exploitation continuent à prévaloir. Le pays compte toujours 2.8 millions d'enfants non enregistrés à la naissance, les privant d'une identité légale et en conséquence de leurs droits les plus essentiels, tels que la nationalité, l'éducation et l'accès aux soins médicaux. Ces enfants non enregistrés deviennent plus vulnérables à toutes sortes d'abus, tels l'exploitation sexuelle ou encore économique, le travail forcé, le mariage précoce ou la traite de personnes.

Reconnaissant le lien entre l'enregistrement des naissances et le respect des droits fondamentaux de la personne, FI s'est concentré sur un travail d'activisme visant à promouvoir l'enregistrement à la naissance pour tous les enfants de Côte d'Ivoire. En 2015, le pays a été évalué par le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU. Avec ses partenaires de la société civile, FI a saisi cette occasion pour mettre en évidence et dénoncer les faibles taux d'enregistrement à la naissance dans ce pays. FI et ses partenaires ont interagi directement avec les décideurs

à l'ONU de Genève, détaillant la situation et appelant à une modernisation du système d'enregistrement des naissances et à une mobilisation plus efficace sur ce sujet.

Les recommandations formelles du Comité des Droits de l'Homme comprennent des références spécifiques à des questions soulevées par FI et des ONG ivoiriennes. FI a réitéré son message sur l'enregistrement des naissances à l'Expert Indépendant sur la Côte d'Ivoire lors du Conseil des Droits de l'Homme. Dans le pays même, FI a rassemblé les représentants de l'Etat, des acteurs de la société civile, et des experts sur les droits de l'homme afin de développer un plan d'action pour mettre correctement en application les recommandations de l'ONU pour améliorer l'enregistrement des naissances. La création d'un espace de dialogue ouvert de cette nature a contribué à améliorer le suivi des recommandations de l'ONU, marquant ainsi une étape concrète vers l'éradication des abus commis à l'encontre des droits de l'homme dans les communautés vulnérables et marginalisées.



REGARD SUR: le Bénin

L'infanticide rituel est un phénomène encore communément pratiqué dans certaines régions du Nord du Bénin. Dans les communautés traditionnelles, un enfant qui est soit accouché par le siège, né prématurément, avec des dents ou bien encore avec un handicap visible, court le risque d'être étiqueté 'sorcier' et d'être considéré comme source de malchance pour la famille; on s'en débarrasse donc. La pratique de l'infanticide rituel porte atteinte au droit à la vie, à la santé et au développement de milliers d'enfants dans plusieurs pays africains. Aborder cette question reste tabou et empêche de faire des progrès significatifs dans ce domaine. FI et son partenaire local Franciscains-Bénin collaborent depuis plusieurs années sur des projets de conscientisation locaux et plaident à l'ONU.

En octobre 2015, le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU s'est penché sur la situation des droits civils et politiques au Bénin. FI a ciblé ses interventions sur la situation des enfants accusés de sorcellerie, et sur la nécessité d'un système plus robuste pour l'enregistrement des naissances. Sur la base des informations de première main fournies par FI et par ses partenaires locaux, les autorités béninoises furent exhortées à prendre des mesures législatives et à mobiliser l'attention afin d'éradiquer la pratique des infanticides rituels dans le Nord Bénin, et à traduire les responsables de tels actes en justice. Le gouvernement béninois a inclus plusieurs dispositions pour punir les actes de cruauté envers les enfants dans son nouveau Code de l'enfance (promulgué en décembre 2015) et incrimine spécifiquement la pratique d'infanticide, ce qui inclut l'infanticide rituel.

REGARD SUR: La République Démocratique du Congo

La situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo (RDC) continue d'être source de grande préoccupation, particulièrement dans l'Est du pays. Des violations graves, répandues et systématiques des droits de l'homme sont commises en toute impunité, y compris contre des civils. Les faits rapportés incluent des allégations d'exécutions extrajudiciaires, des actes de violence sexuelle endémique à l'égard des femmes, le recrutement continu d'enfants par des groupes armés, des déplacements de populations massifs, et des menaces et représailles contre les défenseurs des droits de l'homme et les voix indépendantes et critiques, y compris celles des journalistes.

Le climat d'impunité persistant, la présence de groupes rebelles armés, une gouvernance faible, un système électoral défectueux et le manque d'autorité gouvernementale à travers le territoire, l'exploitation illégale et le commerce de ressources naturelles, et le manque d'égalité entre hommes et femmes ont été identifiés comme les causes profondes exacerbant les violations des droits de l'homme et les abus dans le pays.

Une approche basée sur les droits de l'homme pour lutter contre les causes profondes de la violence, du conflit et de l'impunité devrait être au centre des efforts nationaux, régionaux et internationaux pour résoudre efficacement la situation en RDC et assurer une paix durable. A l'approche des élections de 2016, l'amélioration de l'état de droit et la garantie du respect des droits de l'homme deviennent encore plus essentielles pour les autorités congolaises et requièrent une attention et un appui internationaux continus pour éviter la répétition d'expériences du passé.

JULES MBOKANI est le coordinateur de CREDDHO, un centre de recherches sur l'environnement et les droits de l'homme au RDC qui cherche à informer les communautés et à influencer les autorités. Il est venu à Genève dans le contexte du premier GTIG sur l'Entreprise et les Droits de l'Homme. «A travers notre partenariat avec FI nous avons le sentiment d'appartenir à quelque chose de plus grand. Beaucoup perdent espoir en RDC, et n'ont aucun accès à l'information. Le travail sur le Traité pour l'Entreprise et les Droits de l'Homme est une grande opportunité pour nous, nous avons besoin de réfléchir à comment intégrer et influencer le parlement congolais, et comment mieux impliquer les communautés locales lorsque des entreprises s'établissent sur leurs terres.»



FI a organisé une table ronde en RDC pendant le mois de mai, réunissant les diverses parties prenantes, pour débattre du lien entre les abus commis à l'encontre des droits de l'homme dans le contexte de l'industrie extractive et le cycle de violence prévalent dans le pays. Un autre débat au Conseil des Droits de l'Homme de septembre à Genève, sponsorisé par FI et des ONG partenaires, a exploré les causes profondes du conflit au RDC. Un partenaire de FI de longue date, Monseigneur Fridolin Ambongo Besungu, président de la Commission Episcopale sur les Ressources Naturelles du RDC, a vivement incité la communauté internationale à prendre conscience du fait que l'extraction des ressources naturelles en RDC est la cause sous-jacente des violations nombreuses et interdépendantes des droits de l'homme.

Tout au long de l'année, FI s'est joint à une multitude de voix pour rappeler à la communauté internationale non seulement la gravité de la situation des droits de l'homme en RDC, mais aussi le fait que la société civile congolaise compte sur la pression politique et le soutien financier d'acteurs internationaux pour assurer une meilleure protection des droits de l'homme et de leurs défenseurs dans le pays.

JANVIER

Appel urgent sur la mise à mort extrajudiciaire de jeunes autochtones en Papouasie Occidentale

Suivi de l'EPU de la Bolivie

01

Webcasting de l'EPU du Kenya à Nairobi



REGARD SUR: l'Ouganda

En dépit de mesures positives prises par le gouvernement, l'Ouganda continue de faire face à une multitude de violations des droits économiques, sociaux et culturels.

L'exploitation pétrolière, telle qu'elle se fait généralement dans la région Albertine en Ouganda, est associée à des risques qui minent la pleine jouissance de leurs droits par les femmes. Puisque la majorité des femmes ne possèdent pas de terres, elles sont exclues des négociations concernant la terre, vitale pour leur subsistance, et de tout bénéfice qui pourrait dériver de la vente des terres aux entreprises pétrolières. Les femmes dans ces régions se retrouvent souvent sans terres et en souffrent les conséquences.

Les mariages précoces et forcés sont encore prévalents à travers le pays, particulièrement en zone rurale, et sont souvent liés à la mutilation génitale féminine. Les femmes ne sont considérées adultes et prêtes à marier qu'après avoir subi cette procédure, qui a typiquement lieu lorsque les filles ont entre 12 et 16 ans.

Le travail des enfants affecte plus de 30% des enfants âgés entre 6 et 13 ans, particulièrement dans les communautés où la pauvreté est endémique. Plutôt que d'aller à l'école, ils participent à des activités économiques lucratives, notamment l'agriculture, la cueillette, la pêche et la production du charbon de bois.

Finalement, tandis que le nombre de naissances enregistrées s'est amélioré au cours des dernières années, l'UNICEF a rapporté que cinq million d'enfants en dessous de cinq ans d'âge continuent toujours de ne pas être inscrits au registre. Le processus d'enregistrement des naissances continue d'être compliqué dans le pays, avec des frais élevés et un accès aux centres d'enregistrement difficile pour les personnes situées en zone rurale.

L'Ouganda a connu sa première évaluation par le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de l'ONU en juin 2015. S'appuyant sur des informations de première main transmises par ses partenaires, FI a partagé ces inquiétudes avec le Comité. Par la suite, ce dernier a soulevé les questions du manque de participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles, des mariages précoces et forcés, du travail des enfants et de l'enregistrement des naissances dans ses recommandations officielles au gouvernement, faisant écho des préoccupations de FI.

FI met aujourd'hui en place des mesures pour suivre de près la réponse de l'Ouganda à ces recommandations, afin que les communautés affectées puissent progressivement jouir pleinement de leurs droits.

FÉVRIER



Appel urgent sur la situation des droits de l'homme du peuple autochtone Ryukyuan au Japon.

Consultation relative à l'EPU au Honduras

02

Réunion de coordination du Traité de l'Alliance

Rapport sur les minerais, source de conflit en RDC Orientale.



© WORLD BANK PHOTO

LES AMÉRIQUES

Le Programme Amériques travaille avec un large éventail de partenaires pour adresser les préoccupations concernant les droits de l'homme en Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud et dans les Caraïbes. En réponse aux priorités de nos partenaires, le travail de Franciscans International se concentre sur les questions connexes d'abus liés à la pauvreté, aux projets de développement et aux entreprises, en mettant l'accent sur les droits des peuples autochtones et les droits des femmes. En complément, FI cherche à promouvoir la responsabilité des pays d'origine pour les actions de leurs sociétés en Amérique Latine.

Une question émergente pour le programme Amériques est la crise régionale des droits humains des migrants d'Amérique Centrale.



MARS

Conférence au CDH sur l'impact du changement climatique sur les états insulaires du Pacifique avec un partenaire du Kiribati

Déclaration sur l'EPU de la Bolivie

03

Lobbying pour les droits des enfants en Côte d'Ivoire au CDH

Conférence menée par FI au Forum Social Mondial de Tunis sur les Entreprises et les Droits de l'Homme



REGARD SUR: Le Mexique

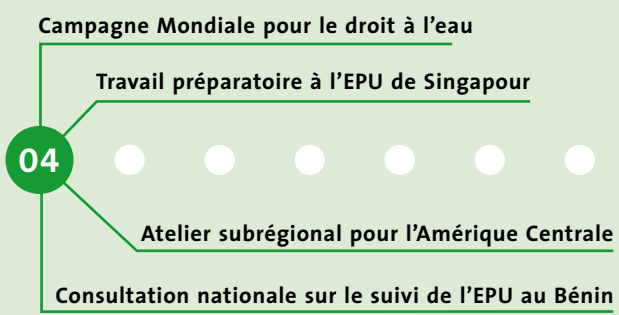
Des mineurs non accompagnés continuent d'arriver à des centres d'accueil au Mexique et aux États-Unis, souvent envoyés par leurs parents dans une tentative désespérée de les sauver des actes de violence se produisant chez eux. La visibilité de cette crise à la mi-2014 a poussé les gouvernements des deux pays à prendre des mesures rapidement. Depuis que le Mexique a mis en place sa nouvelle politique administrative, «Programa Frontera Sur», l'insécurité et la vulnérabilité des migrants se sont empirées. Parce qu'ils sont obligés de trouver des voies alternatives, les migrants à la frontière Mexique-Guatemala sont encore plus exposés aux abus et à la violence du crime organisé et des agents d'État. Des opérations policières prenant place près des centres d'accueil pour migrants ont découragé beaucoup de ceux qui cherchaient refuge dans ces lieux.

Par conséquent, il y a eu une nette augmentation des violations des droits de l'homme: des délits et des extorsions, des assassinats, des disparitions forcées et des massacres.

En 2015, Franciscans International a travaillé en partenariat avec le foyer d'accueil pour migrants «La 72» (nommé en l'honneur des 72 migrants assassinés à San Fernando de Tamaulipas en 2010), pour faire connaître la situation de ces migrants aux Nations Unies. La majorité des personnes arrivant à «La 72» proviennent d'Amérique Centrale et beaucoup fuient pour sauver leur vie, espérant échapper aux gangs et à la violence.

Avec «La 72», FI a dénoncé les impacts négatifs du programme Frontera Sur au Mexique sur les droits humains des migrants devant le Conseil des Droits de l'Homme en Septembre 2015. En décembre, FI a reçu Frère Tomas, le frère franciscain qui gère le foyer, aux États-Unis et a organisé des rencontres avec des représentants du gouvernement mexicain, le gouvernement américain, UNICEF, la Commission Inter-Américaine pour les droits humains, et des partenaires clés de la société civile. FI a aussi œuvré pour mettre Frère Tomas en contact avec d'autres réseaux internationaux franciscains, et s'est engagé à travailler en partenariat avec «La 72» pour continuer de dénoncer la situation des migrants sur la frontière commune au Mexique et au Guatemala, et au delà.

AVRIL



REGARD SUR: La Colombie

En Novembre 2014, un groupe de femmes afro-colombiennes a parcouru les 600 kilomètres entre leurs villages du département de Cauca et Bogota, la capitale Colombienne, pour protester contre les impacts dévastateurs de l'exploitation minières et de la violence dans leur région: violence sexuelle, assassinat de dirigeants communautaires, contamination de l'eau, perte de moyens de subsistance (exploitation aurifère artisanale), et déplacements forcés. Au travers de leurs pancartes, chants et demandes précises au gouvernement elles se sont exprimées pour la défense de la vie et de leurs territoires ancestraux.

Par solidarité pour leurs demandes, FI et la Famille Franciscaine de Colombie les ont aidées à faire entendre leurs voix lors de l'évaluation du pays par le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD) en aout 2015.

Un dialogue engagé entre la Famille Franciscaine et les personnes influentes des communautés du Cauca a permis de documenter les impacts discriminatoires des politiques qui encouragent et permettent l'exploitation minière illégale et inconstitutionnelle. En se basant sur l'information présentée par les partenaires communautaires, FI s'est concentré sur les questions de la contamination de l'eau, les déplacements forcés, le droit à un consentement préalable donné en connaissance de cause, et sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. FI a invité deux représentants colombiens – un leader de communauté et un représentant de la Commission Justice et Paix de la Famille Franciscaine



de Colombie – à s'adresser directement au Comité en aout, pour partager leurs inquiétudes et rendre compte de la situation. Ces représentants ont également pu échanger avec plusieurs autres décideurs et responsables politiques aux Nations Unies.

Dans ses observations finales, le Comité a tenu compte des recommandations de FI et a conclu que les hommes et femmes Afro-Colombiens subissent une discrimination persistante structurelle et une invisibilité qui se manifestent dans l'inégalité de l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels comparé au reste de la population, et a abordé directement la question des menaces et de la violence qui empêchent les Afro-Colombiens d'exercer leurs droits sur les terres territoriales. Les inquiétudes des communautés du Nord du Cauca ont également été expressément mentionnées.



HAROLD SANCHEZ OFM, dirige le Bureau JPIC en Colombie. Avec l'appui de FI il a voyagé à Genève pour intervenir devant le Comité sur l'Élimination de la Discrimination Raciale. «FI nous a prêté une assistance internationale, ils comprennent la valeur de notre travail, et nous aident même à accompagner d'autres franciscains dans leur lutte contre les atteintes aux droits de l'homme.»



MAI

Tournée européenne de lobby avec les défenseurs des droits humains de Papouasie Occidentale

Participation au rassemblement JPIC de la famille franciscaine d'Amérique Centrale à Guatemala-Ville

05

Atelier subrégional pour l'Afrique Centrale à Kinshasa, RDC

Deuxième déclaration conjointe du Traité de l'Alliance portant sur la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant pour les entreprises et les droits de l'homme



REGARD SUR: Le Honduras

Au Honduras, les défenseurs locaux de droits humains qui s'expriment en faveur des droits économiques, sociaux et culturels sont généralement stigmatisés, intimidés, et même assassinés en toute impunité. Les communautés indigènes portent une part disproportionnée du fardeau engendré par la pression exercée pour intensifier l'extraction de ressources naturelles.

En 2015 FI a continué son travail de plaidoyer en se servant de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Honduras pour attirer l'attention des participants internationaux et des fonctionnaires nationaux sur de sérieuses violations des droits des peuples indigènes et des communautés concernant l'imposition de projets de développement, sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et sur les droits des personnes vivant dans la pauvreté.

FI a mis en avant des témoignages personnels de victimes et de défenseurs des droits de l'homme œuvrant au niveau local et a soumis des rapports écrits sur la situation au Honduras. En Avril, FI a invité un représentant de la Famille Franciscaine à venir plaider à Genève en préparation pour l'EPU. Les recommandations communes de FI et de ses partenaires ont fait écho dans la documentation de l'ONU concernant l'Examen du Honduras. En Septembre, FI a invité une femme indigène expulsée de ses terres, mère de cinq enfants et fille d'un défenseur de droits de l'homme, à faire une déclaration au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève. Se concentrant sur les violations des droits de l'homme liés à la nouvelle Loi sur l'Extraction Minière et plus particulièrement sur la violence à l'égard de personnes autochtones qui s'efforcent de défendre leurs territoires, la déclaration comprenait son témoignage personnel et fut reçue avec des applaudissements de la part des diplomates.

© JOHN HEALEY



JUIN

Déclaration sur les droits des peuples indigènes, réfugiés et migrants lors de l'examen de la Thaïlande par le CESCR de l'ONU

Présentation du rapport pour l'examen du Canada par le Comité des Droits de l'Homme

Déclaration au CESCR de l'ONU sur les droits des femmes et des enfants en Ouganda

06

Conférence sur la responsabilité sociale des entreprises et la participation du secteur privé à l'agenda post-2015 au CDH





REGARD SUR: Le Brésil

Il existe au Brésil une forte pression pour revenir en arrière sur les mesures de protection bien établies pour les peuples indigènes afin d'ouvrir la voie à l'expansion des industries extractives. L'objectif est de convertir et libérer la terre et les territoires de peuples autochtones, de paysans, et de communautés traditionnelles pour l'exploitation débridée des ressources naturelles, plus spécifiquement pour l'expansion de l'agro-industrie et l'exploration minière, mais aussi pour la construction de barrages hydroélectriques, d'autoroutes et de ports. Dans de nombreux cas, le gouvernement n'a toujours pas démarqué les terres indigènes et n'a pas non plus garanti la possession des terres reconnues. La criminalisation et la violence contre les communautés et leurs leaders est intense.

À la requête de partenaires Franciscains au Brésil, FI a travaillé avec le Conseil Missionnaire Indigène de la Conférence Nationale des Évêques du Brésil (CIMI) - bien établi et largement respecté – pour dénoncer aux Nations-Unies la situation des droits humains des peuples autochtones, et se prononcer contre les réformes législatives au Brésil, en particulier les révisions au code de l'extraction minière et les amendements constitutionnels qui auraient un impact négatif sur les droits des peuples autochtones.

FI a organisé des réunions stratégiques à l'ONU, aussi bien à Genève qu'à New York, pour des partenaires du CIMI et deux leaders indigènes, l'un du peuple Terena, l'autre du peuple Guarani-Kaiowa. Ce groupe de représentants a donné un témoignage personnel de la manière dont les communautés sont affectées par les mégaprojets et les politiques qui les promeuvent. Ils se sont réunis avec la Mission Permanente du Brésil auprès de l'ONU, la Mission Permanente du Vatican, des membres clés du personnel du Programme de l'ONU pour le Développement et des ONG partenaires tels que le Groupe de Travail sur l'Industrie Minière et «Human Rights Watch». Ils se sont également entretenus avec des représentants des Procédures Spéciales de l'ONU, tel le Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones.

En plus de mettre en lumière les violations des droits de l'homme commises à l'égard de peuples autochtones au Brésil, ils ont obtenu un engagement du gouvernement brésilien à accueillir le Rapporteur Spécial, qui à son tour a confirmé sa volonté de visiter le pays. En outre, leur cas fût mentionné par le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, lors de son discours d'ouverture du Conseil de Droits de l'Homme en septembre: «des conflits de longue date concernant les terres indigènes continuent de causer souffrance et perte de vies humaines au Brésil. Je note en particulier l'assassinat d'un chef du peuple Guarani-Kaiowá le mois dernier, et je demande instamment aux autorités non seulement d'enquêter sur cette mort, mais aussi de prendre des mesures ambitieuses pour empêcher de nouvelles évictions et de démarquer correctement toutes les terres.»



JUILLET

Consultation nationale sur la question d'un instrument juridiquement contraignant pour les entreprises et les droits de l'homme aux Philippines

Consultation nationale en préparation pour l'EPU de la Tanzanie

Présentation du rapport pour l'examen de la Bolivie par le CEDAW de l'ONU

07

Mobilisation de partenaires au 1er GTIG sur les entreprises et les droits de l'homme à l'ONU



© AINHOA GOMA



RODRIGO PERET OFM est un frère franciscain brésilien en lien avec FI depuis 1990. Il travaille sur les questions foncières des zones rurales et urbaines depuis de longues années. Avec FI et la Commission JPIC inter-franciscaine et inter-congrégations, il s'efforce de joindre les voix des défenseurs des droits de l'homme et des communautés qui dénoncent les projets d'exploitation minière qui violent leurs droits. «Il est vital que FI fasse le lien entre les luttes qui prennent place sur le terrain et les questions générales abordées à l'ONU. Les réunions ayant lieu à Genève n'ont de raison d'être que si elles sont l'écho de ce qui se produit sur le terrain. FI joue un rôle important en aidant ces conversations à être pertinentes.»

AOÛT

Consultation nationale sur la liberté religieuse et de croyance en Indonésie

Déclaration sur la discrimination structurelle envers les Afro-Colombiens à l'examen de la Colombie par le CERD

15

08

Lobbying aux négociations des ODD à New York sur l'inclusion du droit à l'eau dans les ODD

Déclaration sur les minerais du conflit en RDC au CDH



© KATHMANDU

L'ASIE-PACIFIQUE

Le travail de Franciscans International (FI) dans les pays d'Asie-Pacifique est divisé en trois sous-régions principales: l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. La pauvreté demeurant l'un des plus grands défis de la région, le Programme Asie-Pacifique se concentre sur les impacts des projets de développement (extraction minière, exploitation forestière et agriculture) sur les droits de l'homme des communautés autochtones et locales. Une attention spéciale est portée aux impacts négatifs du changement climatique sur la pleine jouissance des droits de l'homme, particulièrement dans les pays du Pacifique sujets aux catastrophes climatiques. Le Programme Asie-Pacifique répond aussi à de nouveaux enjeux liés à la mobilité humaine du point de vue du droit de la personne, en se concentrant sur les demandeurs d'asile, les réfugiés, les travailleurs migrants et les victimes de la traite des personnes. En 2015, FI a appelé à une meilleure protection des droits de l'homme en Australie, en Inde, en Indonésie, au Japon, à Kiribati, au Myanmar, à Nauru, aux Philippines, à Singapour, au Sri Lanka, en Thaïlande, en Papouasie Nouvelle Guinée et en Papouasie Occidentale.

SEPTEMBRE

Lobbying au CDH sur les droits humains des demandeurs d'asile à l'Australie détenus en Papouasie Nouvelle Guinée, Nauru et Australie

Les partenaires brésiliens de FI dénoncent la situation des enfants autochtones au CDH et au CDE

09

Consultation nationale pour l'examen du Kenya par le CESCR de l'ONU

Lancement du Manuel sur la Pauvreté Extrême et les Droits de l'Homme à l'ONU de Genève



REGARD SUR: La Thaïlande

La traite des personnes et le trafic illicite de migrants sont une source de grave préoccupation en Thaïlande, particulièrement dans les industries de la pêche et de la transformation des produits de la mer. En effet, la Thaïlande est désormais reconnue comme l'un des grands centres pour la traite des personnes. C'est un pays de destination, d'origine ou encore de transition pour de nombreux hommes, femmes, et enfants assujettis au travail forcé et à d'autres formes de trafic. Parmi les violations des droits de l'homme contre les migrants travaillant sur les vaisseaux de pêche on compte l'abus verbal et physique, la restriction alimentaire, peu ou pas de paie, des menaces de violence et un manque d'accès aux soins médicaux. Ont été signalés des cas de personnes tombées malades battues pour les forcer à continuer de travailler ou encore abandonnées à mourir et jetées par-dessus bord. Dans certaines provinces, on compte des enfants ouvriers parmi la main d'œuvre migrante, travaillant dans des conditions dangereuses (chaleur excessive, à proximité de feux, lieu de travail insalubre), pendant plus de huit heures par jour, portant souvent de lourdes charges. Pour ces enfants, FI a profité à la fois de l'examen de la Thaïlande par le

Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CESCR) en juin, et de la préparation pour le prochain Examen Périodique Universel (EPU) en début de 2016, pour dénoncer la situation des travailleurs migrants, particulièrement celle des enfants, et susciter à l'ONU une meilleure prise de conscience de la gravité des violations des droits de l'homme dont ils souffrent. FI a aidé à rassembler et à organiser l'information transmise par ses partenaires sur le terrain afin de soumettre un rapport au CESCR, et a invité les ONG nationales partenaires à rencontrer directement les experts et diplomates pertinents de l'ONU à Genève. La situation des demandeurs d'asile, particulièrement les Rohingyas de Birmanie, et les droits des peuples autochtones furent aussi traités. De nombreuses préoccupations et recommandations de FI furent reprises par le CESCR qui demanda à la Thaïlande s'expliquer en public sur le traitement infligé aux travailleurs migrants, chercheurs d'asile et peuples autochtones au pays.

OCTOBRE

Consultation nationale sur la situation des droits de l'homme en Papouasie Occidentale

Rencontre de coordination pour le groupe sur les églises d'Amérique Latine et l'exploitation minière

10

Atelier subrégional pour l'Afrique de l'Est à Arusha en Tanzanie



REGARD SUR: La Papouasie Occidentale

La situation des droits de l'homme en Papouasie Occidentale n'a connu d'amélioration significative ni pour les Papous autochtones, ni pour les défenseurs de leurs droits. En dépit du changement de gouvernement en Indonésie en 2014, les arrestations massives, détentions arbitraires et exécutions extrajudiciaires continuent d'être routiniers. Le droit à la libre association est régulièrement entravé, et les peuples autochtones sont toujours persécutés. Entre 2006 et 2015, neuf étudiants ont été tués par la police indonésienne et les forces militaires dans un seul département, et tous dans les cas d'exécutions extrajudiciaires en Papouasie et en Papouasie Occidentale depuis 2013, les victimes étaient des Papous autochtones. A l'heure actuelle, les Papous autochtones constituent moins de 45% de la population et le racisme flagrant caractérise la pratique quotidienne des forces de l'ordre.

FI a concentré son travail de plaidoyer à l'ONU sur ces questions, condamnant l'implication des forces de l'ordre indonésiennes dans les actes violents commis à l'égard des Papous indigènes. FI a également dénoncé le manque de suivi concret donné aux recommandations précédentes de l'ONU concernant la protection des peuples autochtones et des défenseurs des droits de l'homme, en dépit des promesses d'améliorer la situation faites en public. FI a organisé des rencontres en face à face entre des victimes et défenseurs de droits de l'homme de Papouasie et des délégations diplomatiques à l'ONU, et a créé des espaces pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations aux experts de l'ONU et aux diplomates appropriés. Se basant sur l'information fournie par FI et ses partenaires sur

le terrain, plusieurs experts de l'ONU ont envoyé des communications au gouvernement indonésien concernant les violations continues des droits humains en Papouasie Occidentale.

Afin de présenter une documentation compréhensive sur les violations des droits de l'homme en Papouasie Occidentale et des recommandations pour améliorer la situation, FI a émis une publication conjointe avec la Coalition Internationale pour la Papouasie (CIP) intitulée, «Les Droits de l'Homme en Papouasie Occidentale 2015». Une des questions clés du rapport concerne le déclin démographique des Papous autochtones, signe de la marginalisation de la population autochtone en Papouasie Occidentale.

D'autre part, en Papouasie Occidentale et dans d'autres régions de l'Indonésie, FI et les Franciscains de Papouasie ont travaillé avec des réseaux Catholiques et autres sur une réponse robuste, coordonnée, et efficace aux violations des droits de l'homme dans le pays. Ceci a permis de sensibiliser d'avantage l'opinion publique à la gravité de la situation des droits de l'homme en Papouasie Occidentale.



NOVEMBRE

Lobbying à l'EPU du Myanmar et de l'Australie

Tournée de lobbying du partenaire colombien pour plaider sur les entreprises et les droits de l'homme

Lobbying à l'EPU sur le Rwanda



REGARD SUR: Les Philippines

Les Philippines souffrent des conséquences de l'agressivité de l'industrie extractive et des nombreuses violations des droits de l'homme qui en dérivent. FI concentre son travail de plaidoyer pour les Philippines sur la protection des victimes d'abus commis par les sociétés, et appelle donc à l'adoption d'un traité international juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme.

A cette fin, FI continue de se servir de la situation à Tampuan, dans le Sud des Philippines, pour illustrer l'importance de s'opposer aux violations des droits de l'homme commises par le monde des affaires, et de convaincre les décideurs qu'un traité est en effet nécessaire.

Le Projet Cuivre-Or du Tampuan à Mindanao, est l'une des plus grandes mines cuivre-or de l'Asie du Sud-Est. Le projet affecte directement des bassins versants, de grandes étendues de forêt, et des domaines ancestraux, lieux sacrés pour les populations locales. Environ 5000 personnes, pour la plupart autochtones, devront être réinstallées en raison du projet d'extraction minière, et un plus grand nombre encore sera probablement affecté. Les activités extractives mettent aussi en danger les sources de nourriture et d'eau, affectant les conditions de vie, et conduisant potentiellement à des troubles civils. Les risques de pollution, d'érosion, d'engorgement, de crues soudaines, de glissements de terrain et d'autres événements sismiques et géologiques sont très élevés.

JAYBEE GARGANERA est le Coordinateur National de l'Alliance Contre l'Extraction Minière aux Philippines. Il a été l'objet de menaces de mort et plusieurs leaders de son alliance contre l'exploitation minière ont été assassinés. FI l'a d'abord invité en 2013, pour parler à la communauté internationale de ses expériences, et pour établir des contacts avec d'autres activistes de communautés de base. «La résistance du peuple obtiendra la victoire, mais il est vital d'avoir l'opportunité de parler de notre lutte locale avec la communauté internationale, de partager une documentation de bonne qualité et basée sur des recherches solides, et de pouvoir affronter les représentants gouvernementaux ici à l'ONU.»



Pour ces raisons, le peuple Bla'an et autres tribus autochtones protestent contre le projet d'extraction minière. En réponse à la forte opposition des populations locales, des forces militaires et paramilitaires ont été déployées dans la zone et agissent en défense de l'investissement. La militarisation a résulté en l'assassinat de leaders autochtones, et en d'innombrables violations des droits de l'homme. L'entreprise soutient qu'elle respecte et suit les Principes Directeurs des Nations Unies, mais en pratique, elle utilise la force militaire pour garder le contrôle de la zone minière, et l'entreprise finance les forces de police gouvernementale assignées à cette zone.

DÉCEMBRE

Conférence à la COP21 sur les droits de l'homme et le changement climatique dans la région d'Asie-Pacifique

Tournée de lobbying à NY pour dénoncer les violations des droits de l'homme causées par le programme «Frontera Sur» du Mexique

Présentation au Comité des DH sur la situation des enfants dits «sorciers» au Bénin

Conférence de presse au Vatican sur le Manuel concernant la Pauvreté extrême et les droits de l'homme



En juillet 2015, FI a rendu possible la participation des ONG philippines impliquées dans le cas du Tampakan à la négociation d'un traité juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme. FI a également soutenu les partenaires dans leur présentation du cas de Tampakan au Vatican en juillet, alertant les leaders Catholiques à la gravité de la situation, et leur demandant d'apporter un soutien aux victimes. Les impacts de l'industrie extractive sur les femmes, comme démontré au Tampakan, ont aussi été documentés et mis en relief au Comité pour l'Élimination de la Discrimination Contre les Femmes qui se réunira pour examiner le cas des Philippines en juillet 2016.

Avec l'aide et la coordination de FI, le cas du Tampakan reçoit une attention internationale comme cas modèle démontrant la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant pour que les entreprises respectent les droits des communautés locales dans les lieux où elles interviennent.





REGARD SUR: l'Australie

Depuis le début de 2001, l'Australie a adopté une politique, la «Solution Pacifique,» de non-acceptation des demandeurs d'asile qui arrivent au pays par bateau. En effet, l'Australie renvoie ces personnes dans les centres des services d'immigration situés hors de son territoire sur les îles de Nauru et Manus (Papouasie Nouvelle Guinée) où elles sont retenues en attendant que leur statut de réfugié soit établi.

Bien que cette politique ait officiellement cessé en 2008, le gouvernement Australien continue d'envoyer par milliers des demandeurs d'asile aux centres de traitement régionaux sur les îles de Nauru et Manus. Ceci représente un échec retentissant de l'engagement pris par l'Australie de respecter les droits de l'homme et les lois humanitaires internationales.



CAROL HUCKER a travaillé comme agent social auprès de demandeurs d'asile détenus sur l'île de Manus où elle a été témoin de nombreuses violations des droits de l'homme. Lorsqu'elle a quitté le centre de détention elle a promis aux hommes avec lesquels elle travaillait qu'elle dénoncerait leur situation à la communauté internationale. «Je suis ici à Genève, grâce à FI, pour donner une voix à ces hommes. C'est ma manière de répondre à leur supplication d'agir concrètement plutôt que de seulement leur offrir ma compréhension passive.»

En 2015, FI a pris les devants en dénonçant publiquement la situation et en exhortant le gouvernement australien à respecter ses obligations internationales et humanitaires envers les demandeurs d'asile, par le biais de déclarations, conférences, et rapports basés sur des informations de première main. Un ancien fonctionnaire du centre australien de détention de l'île de Manus a présenté son témoignage personnel à l'ONU pendant le Conseil des Droits de l'Homme en présence de plusieurs diplomates, y compris la Mission Permanente d'Australie. Elle a raconté les histoires personnelles affligeantes des détenus qu'elle avait rencontrés et a dépeint les conditions dans lesquelles ils vivaient, faisant état des conditions insalubres dans lesquels ils sont logés, de soins médicaux inadéquats, de pertes de biens personnels et d'actes de violence commis par les membres du personnel – apparemment en toute impunité. Elle a décrit la perte d'espoir et les sentiments grandissants de découragement éprouvés par ces demandeurs d'asile lorsqu'ils apprennent qu'ils seront détenus indéfiniment. Son récit a touché de nombreux auditeurs, et plusieurs commentaires positifs furent exprimés à FI pour s'être engagé dans un débat public avec l'Australie sur cette question.

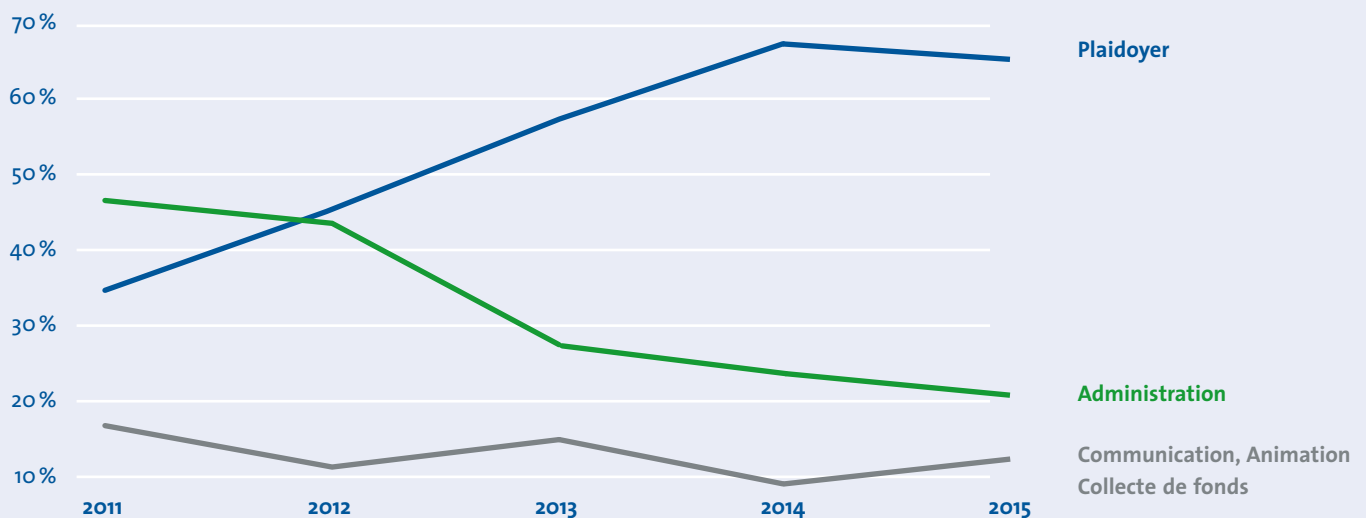
Lors des préparatifs en vue de l'Examen Périodique Universel (EPU) de 2016, plus de 60 états membres de l'ONU ont fait part de leurs inquiétudes concernant la situation des demandeurs d'asile en Australie, reflétant les préoccupations et recommandations de FI exprimées à l'ONU au cours de l'année.

RAPPORT FINANCIER

L'année 2015 a débuté avec la décision surprenante de la Banque Nationale Suisse de supprimer le taux de change minimum fixe entre l'euro et le franc suisse (1EUR=CHF1.20), introduit en 2011. Pendant la période qui a suivi, 1 euro valait à peine 1 franc suisse. Pour FI, qui reçoit une proportion significative de ses donations et subventions en euros mais acquitte beaucoup de ses dépenses en francs suisses, cette situation aurait pu être désastreuse pour les finances. Comme indiqué par le sommaire financier, FI a pu surmonter ce défi, grâce au généreux soutien de certains groupes franciscains, particulièrement la Province Capucine Suisse et la Missionzentrale der Franziskaner d'Allemagne.

Tout au long de 2015, la relation de FI avec les donateurs institutionnels et autres agences de financement s'est renforcée. Non seulement le montant des aides a augmenté de 21%, mais FI a aussi développé des liens étroits avec plusieurs agences de financement. Ensemble, nous avons travaillé dans le but d'atteindre des objectifs communs, avec des approches complémentaires, et FI a été félicité pour son approche aux questions de pauvreté et de développement basée sur les droits de l'homme. Nous nous sommes invités mutuellement à des événements à l'ONU, des consultations, et des réunions sur le terrain. Nous espérons que ces efforts contribueront à rendre le revenu de FI plus durable en 2016 et au-delà.

Evolution des dépenses



RAPPORT FINANCIER 2015

(Reviewed by PricewaterhouseCoopers SA)

	CHF	Percentage
Produits		
Ordres et Congrégations Franciscaines	411,558	34.8 %
Agences de Financement et Fondations	742,904	62.8 %
Autres dons	28,356	2.4 %
Total des Produits	1,182,818	
Charges		
Plaidoyer	(648,874)	66.3 %
Communication, Animation et Collecte de Fonds	(133,728)	13.7 %
Administration	(196,421)	20 %
Total des Dépenses de Fonctionnement	(979,023)	
Produits et Charges hors Exploitation		
Amortissement	(9,798)	
Intérêts et frais bancaires	(1,760)	
Refacturation	4,755	
Perte de change	(36,242)	
Total des Charges hors Exploitation	(43,045)	
Fonds de Réserve	160,750	

RECONNAISSANCE AUX DONATEURS

FI tient à exprimer sa profonde gratitude envers les ordres et congrégations franciscains ainsi que les entités suivantes pour leur généreux soutien financier en 2015: Adoff (Pays-Bas), Adveniat (Allemagne), Bread for the World (Allemagne), Ville de Carouge (Suisse), Fastenopfer (Suisse), Franciscan Foundation (USA), Franciscan Missionary Union (Holy Name Province, USA), Franziskaner Mission (Allemagne), Mensen met een Missie (Pays-Bas), Mísean Cara (Irlande), Misereor (Allemagne), Missionszentrale der Franziskaner (Allemagne), Fondation Raskob (USA), Fondation Rose Marie Khoo (Singapour-Suisse), Etat de Genève (Suisse), Trocaire (Irlande)

CHACUN D'ENTRE NOUS PEUT PARTICIPER: VOUS AUSSI, POUVEZ SOUTENIR LE TRAVAIL DE FI!



Rejoignez notre communauté facebook grandissante

«Likez» et suivez-nous: Franciscans International

Visionnez et partagez notre vidéo

«Pauvreté Extrême: Revendiquer ses Droits»

Rendez-vous sur notre nouveau site web

www.franciscansinternational.org

Faites un don

FI dépend entièrement des donations des ordres franciscains, des congrégations, des agences de financement, des institutions, des paroisses et des personnes sensibles aux valeurs franciscaines de solidarité, de paix, de justice sociale et de respect pour l'environnement.



Coordonnées bancaires:

Switzerland:

Name of account holders:

Franciscans International

Address of account holder:

37-39 rue de Vermont, CH 1202 Geneva

Bank Name: UBS SA

Address:

Route de Florissant 59, CH – 1206 Geneva

SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

Clearing No. 240

CHF Account No: 240-357384.01F,

IBAN: CH69 0024 0240 3573 8401 F

EUR Account No: 240-357384.61W,

IBAN: CH85 0024 0240 3573 8461 W

USA:

Name of account holders:

Franciscans International

Address of account holder: 246 E. 46th St.,

Apt. #1F, New York, NY 10017-2937

Bank Name: JPMorgan Chase Bank

Address of Bank:

One UN Plaza, New York NY 10017 USA

Account Number: 292500458265

ABA Number: 021000021

Currency of Account: USD




ACRONYMES

CDE	Comité des Droits de l'Enfant
CESCR	Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels
CDH	Conseil des Droits de l'Homme
CEDAW	Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes
CERD	Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale
CERN	Commission Episcopale sur les Ressources Naturelles
COP21	Conférence de Paris sur le Climat de 2015
CREDDHO	Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations-Unies
EPU	Examen Périodique Universel
FI	Franciscans International
GTIG	Groupe de Travail Intergouvernemental
HCHR	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
JPIC	Justice, Paix, et Intégrité de la Création
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFM	Ordre des Frères Mineurs
OFMCap	Ordre des Frères Mineurs Capucins
OFS	Ordre des Franciscains Séculiers
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
RDC	République Démocratique du Congo
SINFRAJUPE	Service Inter-Franciscain de Justice, Paix et Écologie
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Imprint

Franciscans International: 37-39 rue de Vermont, P.O. Box 104, CH-1211 Geneva 20, Switzerland, T +41 22 779 4010, F +41 22 779 4012, geneva@fiop.org
The report was drafted by Thais Ruegg, thanks to contributions from FI team in Geneva and New York offices.

Pictures: Flick'r Creative Commons, UN photos, FI photos

Design:  meinhardt Verlag und Agentur, Magdeburgstraße 11, 65510 Idstein, Germany, T +49 6126 953 63-0, F +49 6126 953 63-11, info@meinhardt.info

Printed by: Mühlsteyn, a small print shop in the Westerwald region of Germany.
Meinhardt and Mühlsteyn aim to work respectfully with resources, and value ecological and social production conditions.



Printed on Recy Star Polar, 100% Recycling,
certificated with Blauer Engel, FSC and EU Ecolabel



Franciscans International

A voice at the United Nations

Notre vision

Une communauté mondiale fondée sur les valeurs franciscaines, qui respecte la dignité de chaque personne, défend le partage équitable des ressources, plaide pour la sauvegarde de l'environnement, et oeuvre auprès des peuples et des nations pour qu'ils vivent en paix.

Notre mission

Nous nous faisons entendre auprès des Nations Unies, pour protéger les vulnérables, les oubliés et sauvegarder la planète.